



Détail des activités de l'Union départementale des DDEN de Loir et Cher année civile 2021

Le Conseil d'administration a décidé de faire coïncider le rapport d'activités avec l'année civile afin de faciliter le travail concernant les demandes de subvention. Les activités "réduites" de l'Union cette année (dues à la pandémie) permettent aisément le basculement des activités sur l'année civile. Ce rapport d'activités relate donc l'ensemble des activités de notre Union départementale du 01/01 au 31/12/2021

1- Vie de l'Union départementale (Conseil d'administration et travail en commissions)

Réunions du CA : 10 réunions dans le local de l'école Marguerite Audoux à Blois 91h pour 10 CA

(12 janvier, 03 février, 09 mars, 02 avril, 05 mai, 08 juin, 14 septembre, 05 octobre, 16 novembre, 15 décembre)

Jean Claude Delanoue ayant démissionné, Dominique Delaunay a accepté de prendre la responsabilité de la délégation de Romorantin ; il participe donc depuis cette année à nos réunions mensuelles

Participation au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) : Comme les années précédentes, nous y siégeons à titre consultatif et c'est notre Présidente qui y représente notre association.

Avant chaque CDEN ou toute réunion statutaire de notre association, des motions sont collectivement rédigées.

Voici celle lue par notre présidente lors du CDEN lors de la carte scolaire 2021-2022 du 17/03/2021

« Le Conseil d'administration des DDEN de Loir et Cher, réuni le 09/03/2021 à Blois, a étudié les cas envisagés de fermetures de classes et souhaite formuler quelques remarques à propos des choix retenus pour cette carte scolaire 2021 - 2022.

Après le CTSD du 17/02/2021, sur les 30 classes dont la fermeture a été retenue : 2 sont en REP+ sur Blois et 18 affectent des RPI. Décisions qui impacteront la qualité de l'enseignement et les conditions de vie en monde rural.

- Même si la carte scolaire repose sur une analyse des effectifs prévus à la rentrée scolaire future (en tenant compte souvent de la moyenne d'élèves par structure), l'incidence d'une fermeture de classe sur les conditions de mise en œuvre et sur la qualité de l'enseignement futures peut être déterminante et très différenciée selon les sites.

De plus en plus souvent sont accueillis dans les classes des enfants dont l'intégration est délicate : handicapés moteurs, enfants reconnus handicapés et déclarés à la MDPH, élèves d'Ulis, enfants de réfugiés primo-arrivants non francophones, enfants du voyage... Ces difficultés de fonctionnement ne peuvent pas apparaître dans les nombres alors qu'elles sont déterminantes au quotidien. N'y aurait-il pas nécessité de reconnaître ces cas en leur attribuant une comptabilisation différente dans la moyenne par école : fois 2, par exemple ?

Dans certains RPI, suite à la fermeture d'une classe, la répartition des générations est telle que, des classes à double niveau en GS-CP ou CP-CE1 auront un effectif supérieur à 24. (Cas qui vont à l'encontre des préconisations du Président de la République qui demandait des classes allant de la GS au CE1 avec des effectifs inférieurs à 24).

Dans ces configurations, comment ne pas entendre les arguments, avancés par les différents élus, d'écart négatifs de moyens attribués par l'institution aux écoliers vivant en ruralité en comparaison de ceux qui sont "urbains" (classes en REP+ à effectif de 12 de la GS au CE1) ... De plus, nous

avons tenu recevable également l'argument que "de petites structures, dans des locaux plus vastes permettent d'être plus efficaces dans l'application des protocoles sanitaires successifs.

- "L'ouverture ou la fermeture d'une classe dès lors qu'elle n'entraîne ni la création ni la suppression d'une école ne nécessite pas de décision du conseil municipal."

Cependant, partout où une classe est proposée à la fermeture et lorsque cela n'a pas été le cas, nous demandons qu'un dialogue local effectif s'ouvre entre les maires et les services de l'Education nationale sur la pertinence du projet de fermeture au regard de l'enjeu qualitatif.

L'école rurale mérite une attention toute particulière car l'offre scolaire est un des principaux enjeux pour l'attractivité de ce territoire dans lequel la qualité de vie et la proximité sont recherchés par les citoyens. "Un village sans école est un village qui meurt".

- *Les DDEN soutiennent la proposition de loi du député visant à conditionner, dans le monde rural, la fermeture d'une classe (et non seulement la fermeture d'une école) à l'approbation du maire (cas des communes de moins de 5000 habitants).*»

2-Demandes de subvention et comptabilité (+ 150 h)

Cette année, 74 demandes de subvention ont été déposées. Selon le nombre d'habitants des communes, les demandes vont de 25, 30, 35, 50, 100 à 120€, et de 250 à 450€ pour les 3 principales communes du département et le Conseil Départemental.

* Les grosses collectivités : Conseil départemental, ville de Blois et ville de Vendôme ont des formulaires de demande de subvention propres et différents du formulaire "cerfa" qu'utilise la ville de Romorantin et les autres collectivités du département.

* Le budget "de l'action" est différencié de celui du budget comptable d'où la difficulté de renseigner les formulaires. Certains étant informatisés, il est impossible de passer à la page suivante tant que les données sont incomplètes ou erronées.

→ Christian Philibert, notre trésorier-comptable, va créer des rubriques "action" internes au budget total en tenant compte des demandes diverses ; la ventilation des données sera donc facilitée et cohérente

Cette année, nous avons fait un changement de banque (de la Banque postale vers le CIC ouest). Cela sera développé ensuite dans le bilan financier.

3-Commissions (75h) :

- préparation, diffusion et synthèse de **l'enquête départementale** : "fréquentation scolaire et difficultés de fonctionnement" (50h)

- préparation de **l'assemblée générale réalisée par courrier**, diffusion et synthèse (12h)

Tenant compte de l'injonction à ne pas dépasser le nombre de 6 personnes et du risque de contamination toujours élevé, l'AG 2020 s'est encore faite par courrier.

- commission **RASED** 13h

8h avec l'IEN de la circonscription et des membres des 2 RASED : préparation de la réunion rassemblant tous les maires concernés par les 2 réseaux de Vendôme afin d'assurer de façon pérenne leur budget de fonctionnement.

Intervention des DDEN lors des conseils d'école des communes concernées : information de ces difficultés de fonctionnement et leur implication sur le suivi et la prise en compte des enfants par la MDPH (5h)

4-Renouvellement quadriennal

- lors du dernier renouvellement quadriennal (2017 - 2021) notre département comptait 47 DDEN. pour ce renouvellement (2021 - 2025) : 16 démissionnent (soit 34% !)

31 ont renouvelé leur engagement. Nous avons proposé au CDEN de rentrée scolaire 8 nouveaux DDEN (dont 2 candidatures nous étaient parvenues via notre site).

Nous sommes donc actuellement 39.

- Futur mode de fonctionnement (après le renouvellement quadriennal)

Nous avons "perdu" de nombreux DDEN... alors que bien des écoles demandent un DDEN. Nous avons réfléchi à un autre mode de fonctionnement. Des équipes sont à constituer afin de répondre aux besoins (sans forcément qu'il y ait attache constante aux écoles). Hélène Caron et/ou les responsables de délégation pourront ainsi répondre aux demandes des écoles ou des mairies et leur transmettre les noms des personnes référentes.

5-Début mars a été conçu et mis en ligne notre site web départemental (40h)

Sa présentation graphique est de qualité. Il est facilement consultable grâce aux onglets et est beaucoup visité. Un très vif merci à Thierry Delouche, notre "Webmaster".

6-Cette année, "notre action" pour la mise en valeur du travail des écoles : l'exposition de travaux d'élèves : " Pour l'Éducation de l'enfant à l'environnement, à la citoyenneté et à l'étude du patrimoine" au Conseil départemental n'a pu se faire à cause des restrictions dues à la pandémie.

7-Assemblées statutaires des DDEN et leur congrès national (56h):

- **L'union est toujours représentée dans les AG des différents départements de l'académie (30h en tout)**

AG du Loiret le 02/10/2018 à St Martin d'Abbat : 2 représentants de l'Union (6h*2)

AG de l'Indre le 17 septembre ESPE de Châteauroux : 3 représentants de l'Union (6h*3)

- **Participation à la réunion régionale à Lucé (28) 6h*2 participants (12h)**

- le **Congrès national des DDEN a eu lieu dans un VVF à Obernai** les 19 et 20 novembre 1 seul DDEN admis (14h)

8-Formation (66h au total)

- **à destination des étudiants de l'ESPE (24h) :** journée CAPÉ du mercredi 12/05/2021 "atelier sur la laïcité" (3h de préparation, 3h d'animation, 2h d'analyse et de synthèse = 8h*3)

- **formation de 5nouveaux DDEN (42h):** le 05/10/2021 (3h*8): préparation et animation (6h*3)

9- Communication (49h au total)

- **Communication suite à notre Assemblée générale (6h30)**

rédaction du compte rendu (2h30)

son envoi par courriel (1h)

à tous les maires du département (270)

à toutes les écoles du département (303)

envoi par poste (1h30)

aux différents partenaires (30 exemplaires)

dépôt dans les 2 lieux institutionnels (1h30)

à l'Inspection académique (12 exemplaires)

au Conseil départemental (30 exemplaires)

- **Deux interventions d'Hélène Caron au CDEN (3h*2)**

- **Proposition d'un article (une brève) parue dans la NR** de fin janvier 2021:

" Les délégués départementaux de Loir et Cher, inquiets de l'augmentation de la circulation du coronavirus chez les enfants, demandent que les enseignants soient classés parmi les personnes prioritaires pour la vaccination."

- **Rencontre** avec Madame l'Inspectrice d'académie DASEN :présentation de la synthèse de l'enquête départementale "fréquentation scolaire et difficultés d'enseignement et gestion de certaines difficultés rencontrées par des DDEN

- **Courriers**

vœux envoyés à tous les destinataires de nos journaux 3h

10- Vie des délégations

réunions des DDEN dans leurs délégations respectives (55h30 en tout)

Nous n'avons pu rassembler les DDEN du département que lors du 4ème trimestre de cette année civile

Blois (1 réunion de 2h30 avec 6 participants)

Romorantin (1 réunion de 2h30 avec 3 participants)

Vendôme (1réunion de 3h avec 11 participants)

- **activités des DDEN**

participation des DDEN aux conseils d'école par visioconférences et seulement "en présentiel" lors de ceux de fin d'année scolaire (juin)

contact avec les écoles par téléphone pour renseigner l'enquête départementale et soutien moral aux directeurs d'école

(fait par Françoise George : secrétaire de l'Union départementale)